

Depuis 1997, le réseau des services de garde québécois a connu un développement phénoménal. Avec l'adoption de la politique des services de garde à contribution réduite, le Québec a vu le nombre de places en services de garde régis passer d'un peu plus de 78 000, en 1997, à plus de 190 000, en juin 2005.

Un des objectifs poursuivis par cette politique est de favoriser l'égalité des chances en offrant à tous les enfants un milieu de garde qui favorise leur développement socio-affectif et cognitif. Le présent rapport apporte un éclairage unique sur la réalisation de cet objectif. Après un survol de la politique familiale québécoise adoptée en 1997, il présente les résultats d'une enquête menée pour évaluer la qualité des services offerts dans plus de 1 500 milieux de garde et la qualité des services reçus par les enfants selon leur statut socioéconomique.

L'évaluation a été conduite dans le cadre de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) qui suit annuellement le développement d'une cohorte de 2 223 enfants représentative des enfants québécois nés en 1997-1998. Les visites ont été effectuées chaque année à partir de l'été 2000, alors que les enfants étaient âgés de 2 ans et demi, jusqu'en 2003, alors qu'ils allaient entrer en maternelle. Au total, plus de 1 500 milieux de garde ont été évalués et plus de 900 enfants ont été observés au moins une fois dans leur milieu de garde.

La qualité a été évaluée à l'aide d'échelles utilisées dans de nombreuses études en Amérique du Nord et en Europe et dont la validité et la fidélité sont bien établies. Grâce à un vaste éventail de critères, ces échelles permettent de mesurer la qualité des interactions entre le personnel et les enfants, des activités éducatives et des pratiques qui concernent la santé et la sécurité des enfants, celle du mobilier et de l'aménagement des lieux, de la structure du milieu de garde et des dispositions qui concernent le rôle des parents et les conditions de travail du personnel.

Les résultats de cette évaluation montrent entre autres que :

- La majorité des milieux de garde (61 p. 100) évalués répondait aux critères de qualité minimale, c'est-à-dire que la santé et la sécurité des enfants y étaient assurées, mais que la composante éducative y était minimale.
- Parmi les milieux évalués, 12 p. 100 étaient de qualité inadéquate.
- Un quart des milieux (27 p. 100) offrait un niveau de qualité bon, très bon ou excellent, c'est-à-dire qu'ils offraient des services appropriés aux stades de développement des enfants et qu'ils constituaient un environnement éducatif et stimulant.
- Dans tous les types de milieux observés, la qualité de la communication et des interactions entre le personnel et les enfants constituait le point le plus fort. À l'opposé, la qualité des activités éducatives et des soins personnels était particulièrement problématique.

Résumé

- Les centres de la petite enfance (CPE) étaient généralement de meilleure qualité que les autres types de service. Ainsi, 35 p. 100 des CPE en installation et 29 p. 100 des CPE en milieu familial, contre 14 p. 100 des garderies à but lucratif et 10 p. 100 des services en milieu familial non régis, étaient de qualité jugée bonne.
- À l'inverse, 27 p. 100 des garderies à but lucratif et 26 p. 100 des services en milieu familial non régis, contre 6 p. 100 des CPE en installation et 7 p. 100 des CPE en milieu familial, étaient de qualité inadéquate. Grâce aux informations recueillies auprès des parents concernant leur revenu, leur éducation et leur emploi, les auteurs observent que :
 - Les enfants qui fréquentaient un milieu de garde étaient généralement issus de milieux plus favorisés que ceux qui n'en fréquentaient pas.
 - La qualité d'ensemble des milieux fréquentés par les enfants issus de familles moins bien nanties était significativement moins élevée que celle des milieux fréquentés par les enfants de familles mieux nanties.
 - Les enfants issus de familles plus défavorisées étaient plus susceptibles de fréquenter des milieux de garde de qualité inadéquate. Un milieu de garde sur cinq fréquentés par ces enfants était de qualité inadéquate contre moins de un sur 10 pour les enfants de familles aisées.
 - Toutefois, dans les CPE en installation, les enfants recevaient des services dont la qualité était en moyenne d'un même niveau, quel que soit le statut socioéconomique des familles utilisant leurs services.
 - Par contre, les CPE en milieu familial, les garderies à but lucratif et les milieux familiaux non régis fréquentés par les enfants des familles plus défavorisées étaient de moindre qualité que les milieux de garde du même type utilisés par les familles plus aisées.
- À la lumière de ces résultats, les auteurs font plusieurs recommandations en vue d'améliorer la qualité des services et réduire l'écart socioéconomique relevé. Ils insistent en particulier sur le besoin :
 - d'améliorer la formation des éducatrices car le personnel est l'élément clé de la qualité en milieux de garde, notamment en ce qui concerne la fréquence et la variété des activités éducatives, ainsi que les mesures de santé et sécurité ;
 - de revoir la réglementation concernant le ratio éducatrice/enfant et l'espace intérieur et extérieur minimal requis par enfant car les exigences québécoises actuellement en vigueur correspondent à un niveau de qualité minimale et peuvent difficilement assurer la mise en œuvre d'un programme éducatif basé sur l'apprentissage individualisé ; et
 - de développer davantage le réseau des CPE en installation dans les quartiers défavorisés et de cibler certaines interventions. Les auteurs observent qu'une approche universelle qui ne prévoit pas de mesures particulières pour réduire les écarts socioéconomiques risque de les aggraver.